2nd semestre 2022
Numéro 33

Action Entreprises et Environnement

Champagne-Ardenne et Meuse

Lettre d'information

Cette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services** (CNAMS) dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

L'actu de la CNAMS :

En septembre 2022, l'équipe Hygiène Sécurité Environnement de la CNAMS s'agrandit avec l'arrivée d'Anaïs BONOTTI. Elle occupe le poste de conseillère technique de mission Environnement et Prévention des risques. Diplômée d'un master 2 en Management Environnemental Déchets Energie, elle désire accompagner et aider les entreprises sur leurs projets environnementaux dans les 5 départements couverts par la CNAMS.

Anaïs BONOTTI et Bastien LEPREUX sont à votre disposition pour vous accompagner.

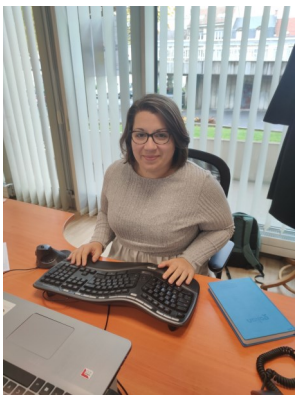

Dans ce numéro :

L'IMPORTANCE DU STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES : Page 2

Www.achamat.com

GESTION DES BATTERIES USEES : Page 3

Www.fr.123rf.com.

GESTION DES EAUX À LA PARCELLE La récupération d'eau de pluie: Page 4 - 5

www. Bretagne-Energie.fr

LES ACTIONS DE LA CNAMS / TEMOINAGE DE MADAME FOURNEL—IMPRIM'VERT : Page 6 - 7

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Code à la fin de la lettre.

L'IMPORTANCE DU STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Qu'est ce qu'un produit chimique ?

Selon l'article R4412-2 du code du travail « tout agent chimique, élément chimique ou composé chimique, est un terme communément employé pour définir une solution, un solide ou un gaz, contenant un ou plusieurs composés chimiques, organiques ou non. Il possède une apparence et des propriétés propres a sa composition.

Classification et compatibilité

La classification des produits chimiques permet de repérer les dangers qu'ils représentent sur la santé de l'Homme et sur l'Environnement vis-à-vis de leurs propriétés physico-chimiques. L'étiquetage d'un produit chimique est la première information importante à percevoir et à connaître. Les dangers du produit sont représentés par des pictogrammes. Les produits peuvent être présents dans différents états : liquide, solide et gaz. Un seul produit peut avoir plusieurs propriétés de dangers. Du fait de leur propriété, certains produits ne peuvent pas être en contact.

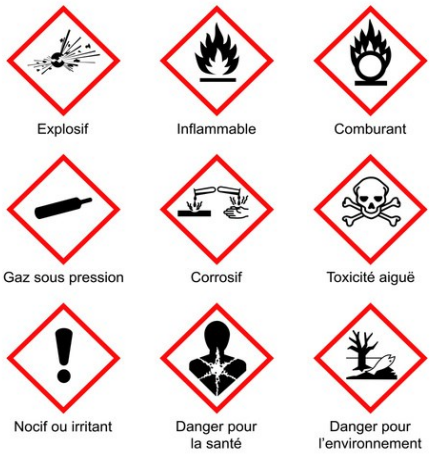

Www.orme-conseil.com

Les pictogrammes de danger

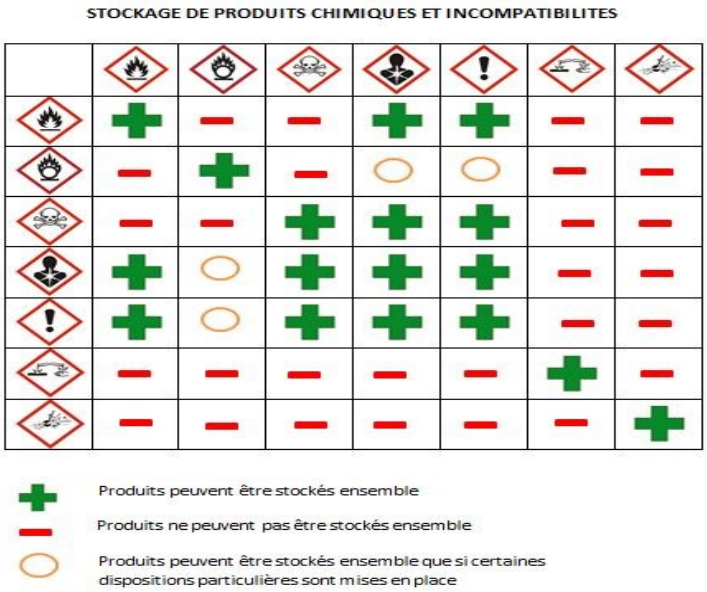

Www.ig2e.univ-lyon.fr

Les différents types de rétention

Une rétention est un équipement permettant de supporter le contenant du produit. Le rôle de celle-ci est de retenir les écoulements de produit afin d'éviter que ces produits ne se déversent au sol. Cet équipement permet d'éviter les conséquences néfastes sur la santé de l'Homme et l'Environnement. Un seul produit possède plusieurs types de dangers. Du fais de leurs propriétés, certains produits ne doivent pas être mélangés. Il existe plusieurs types de

Www.INRS.fr

Un bac de rétention

Www.achamat.com

Une armoire à rétention

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.

GESTION DES BATTERIES USAGEES

La composition d'une batterie

Des batteries usées Www.turbo.fr

Elles sont composées de plomb. Le plomb est un métal lourd. Il est toxique pour la santé humaine et pour l'Environnement. Il est également rare et précieux. A la fin de sa vie, elle doit être recyclée dans un centre agréé. Les batteries sont une source d'accumulation de métaux dans l'Environnement engendrant une pollution du sol et de l'eau.

Plomb

http://fr.vikidia.org

A quoi sert le recyclage d'une batterie ?

Le recyclage des batteries est mis en place pour récupérer les métaux toxiques, rares et précieux. Ils sont valorisables. Cependant, le recyclage des batteries est une activité très polluante et peut causer des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement s 'il n'est pas bien réalisé. Ce recyclage évite une pollution non contrôlée.

La seconde vie des batteries

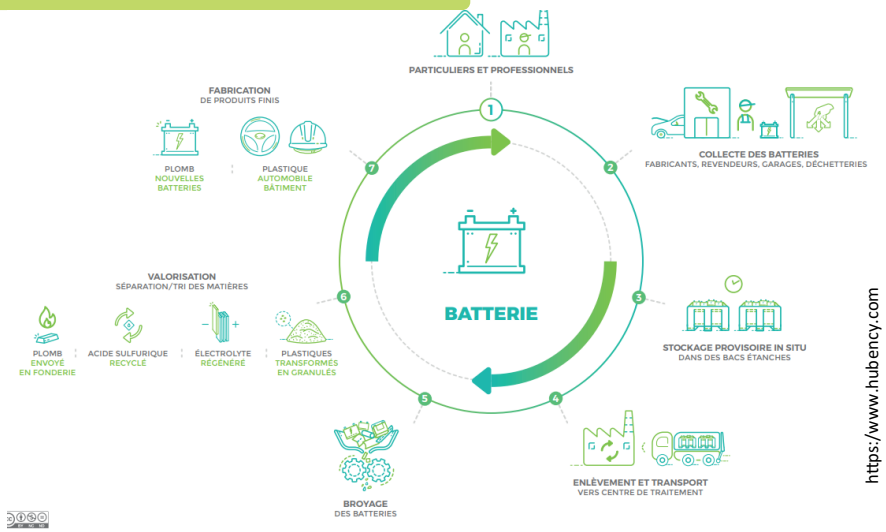

https://www.hubency.com

Le cycle de valorisation d'une batterie

Ces batteries doivent être stockées dans un lieu sec et à l'abri des intempéries pour éviter les ruissellements comme par exemple des bennes.

Ensuite, ces batteries subissent un broyage afin d'extraire les différentes matières comme le plomb, l'acide sulfurique, l'électrolyte et le plastique.

Le plastique sera valorisé en granulés. L'électrolyte sera recyclé. L'acide sulfurique sera recyclé. Et le plomb sera utilisé en fonderie.

De nouveaux appareils peuvent être issus de cette valorisation. Le plomb peut être utile à la fabrication de nouvelles batteries et le plastique à la fabrication de nouveaux équipements pour le secteur du bâtiment ou de l'automobile.

La CNAMS peut vous accompagner dans la recherche d'un prestataire pour récupérer vos

GESTION DES EAUX À LA PARCELLE : RÉCUPÉRATION D'EAU

Suite a des problématiques de sécheresses récurrentes et d'augmentation des consommations d'eau, la gestion alternative des eaux de pluies s'intègre de plus en plus dans la culture environnementale des entreprises.

Celle-ci permet de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau, grâce à l'infiltration de la goutte d'eau au plus près de son point de chute si le sol le permet.

Nombreuses sont les techniques de gestions alternatives des eaux de pluies : noues d'infiltration, parkings enherbés, toitures végétalisées.

Certaines entreprises, n'hésitent pas également à récupérer et à stocker l'eau de pluie afin de pouvoir l'utiliser en tant qu'eau de process ou de lavage pour les stations et aires de lavages de véhicules ou de machineries. Une des actions possibles est la récupération des eaux de toitures pour des usages qui ne nécessitent pas une qualité « eau potable» (lavage de véhicules ou de sols , chasse d'eau WC, arrosage des espaces verts..).

Pourquoi est-il intéressant de récupérer les eaux de pluie ?

Après les périodes de sécheresse de cette année et suite à l'augmentation des consommations d'énergie, dont notamment le problème de surconsommation d'eau dans les entreprises. De nombreux chefs d'entreprises souhaitent faire des économies d'eaux afin de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, mais également pour éviter la surconsommation d'eau arrivant des réseaux des collectivités.

La récupération des eaux de pluies peut servir à de nombreuses entreprises :

Pour commencer, ces eaux peuvent être utilisées afin d'alimenter les points d'eaux des étapes de process permettant la production de produits finis. Ce qui pour les secteurs du bois, de la pierre et des métaux peut être un intérêt majeur dans leur économie d'eau.

Cette eau peut être également utilisée et raccordée aux sanitaires ce qui permet d'agir a petite échelle sur les consommations de l'entreprise.

Aire de lavage

www. Bretagne-Energie.fr

Cuve de récupération d'eau de pluie

Enfin, énormément de sociétés stockent ces eaux afin de pouvoir alimenter leurs aires de lavage de véhicules et de machineries.

Cette technique concerne notamment les secteurs du transport, de l'automobile, des stations de lavage ou encore du travail du bois et des métaux.

Une grande quantité d'eau peut être économisée à la suite de l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie.

La gestion des eaux de pluie est à prendre en compte dès la création de votre entreprise ou à l'occasion de travaux sur votre site . Une bonne gestion de ces eaux va vous permettre de réaliser des économies d'eau et de réduire voire supprimer le rejet d'eaux pluviales vers le réseau de la collectivité ou vers le milieu naturel.

Privilégiez les techniques vertes qui présentent l'avantage de favoriser la biodiversité sur le

GESTION DES EAUX À LA PARCELLE

Comment mettre en place la récupération d'eau de pluie dans mon entreprise ?

Dès la création de votre entreprise, la gestion des eaux de pluie est un élément essentiel à la construction de votre bâtiment.

Concernant la récupération des eaux de pluie, il faut installer une cuve de récupération sur votre site afin que celle-ci puisse la recueillir. Un filtre doit être installé avant la cuve afin de pérenniser le matériel et d'éviter la récupération de feuilles et de mousses localisées sur le toit du bâtiment.

Cette cuve peut être soit aérienne soit enterrée si le site le permet. Elle devra être placer à un point stratégique permettant de recueillir une quantité maximale d'eau de pluie. Pour cela, une étude pluviométrique devra être effectuée sur les toitures visées par la récupération. Cette pluviométrie sert à déterminer le volume d'eau potable économisé sur le site en analysant la taille de la toiture et une moyenne sur huit années des précipitations de la région.

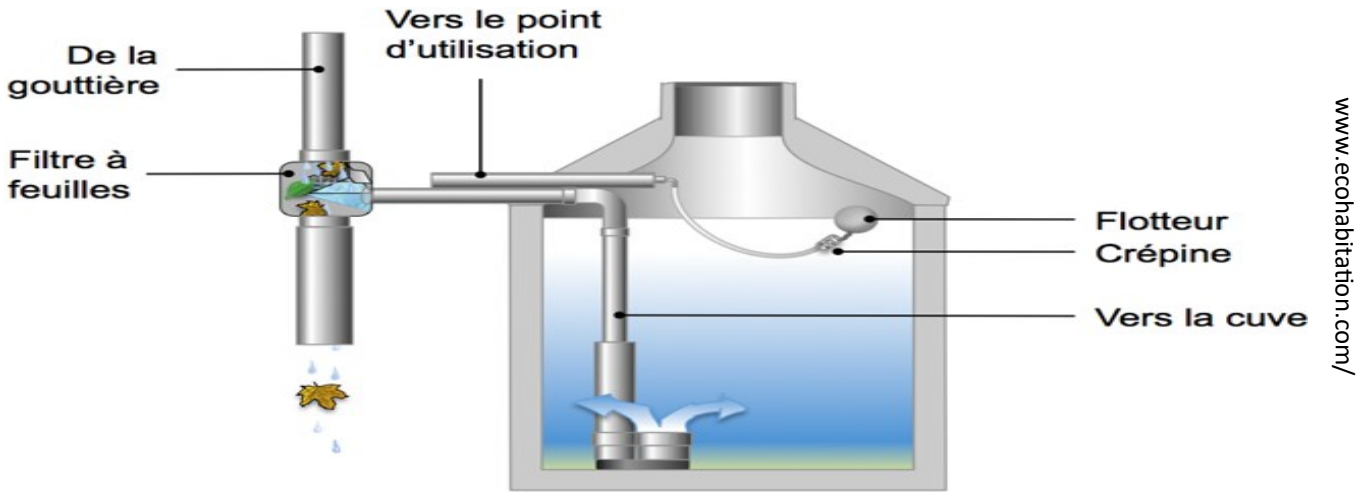

Schéma de récupération d'eau de pluie

Des aides financières pour la gestion alternative des eaux de pluie

Les Agences de l'eau Seine Normandie et Rhin-Meuse vous accompagnent dans la réalisation d'une étude de filière et dans la mise en place de solutions alternatives pour ne pas rejeter aux réseaux d'assainissement, mais favoriser une gestion à la parcelle.

Avant de vous lancer dans les études ou des investissements liés à la protection de la ressource en eau, contactez la CNAMS ou les Agences de l'Eau. En effet, certains matériels ou études peuvent être subventionnés à hauteur de 40 % et jusqu'à 60 % ! De plus ceux-ci doivent valider le projet techniquement et de faire un point sur le volet réglementaire qui change selon la collectivité d'intervention.

Les demandes de subventions sont instruites sur devis uniquement. Détaillez les devis au maximum afin de faire apparaître les éléments correspondant aux parties « eau ».

Une fois le dossier monté, les Agences de l'eau vous apportent une réponse rapide vous permettant d'engager les commandes et de débuter votre projet.

N'hésitez pas à contacter les conseillers de la CNAMS, ils pourront vous accompagner et vous aider dans votre démarche environnementale.

Pour plus d'informations, retrouvez nous sur nos réseaux sociaux.

LES ACTIONS QUE VOUS PROPOSE LA CNAMS

Que font les chargés de mission environnement ?

Les conseillers HSE de la CNAMS vous accompagnent dans l'analyse de votre situation environnementale et dans l'aboutissement de vos projets ayant un impact direct sur l'environnement tel que :

- La gestion des eaux usées,
- La gestion alternative des eaux pluviales,
- La gestion des déchets dangereux,
- La gestion des produits chimiques.

Ils vous conseillent et vous soutiennent en vous proposant de nombreuses interventions et accompagnements dans votre entreprise permettant la mise en place de projet dès son émergence jusqu'à l'aboutissement de celui-ci. Votre projet prendra donc une place majeure dans le développement de cette culture environnementale que vous souhaitez développer dans votre entreprise.

Quelles sont les interventions proposées ?

La Cnams vous propose un diagnostic de la situation environnementale de votre site. Permettant d'identifier les éventuels points d'amélioration ou projets envisageables qui pourront diminuer l'impact de votre activité sur l'environnement.

Elle peut également vous accompagner techniquement sur toutes les installations environnementales pouvant limiter les conséquences néfastes sur l'environnement.

Des partenariats avec les collectivités sont développés afin de répondre au mieux aux besoins environnementaux de celles-ci.

Quels sont les accompagnements proposés ?

Les sites ayant un projet environnemental ou étant soumis à une mise en conformité d'une collectivité peuvent être accompagnés par les chargés de mission environnement afin de monter un dossier de demande de subvention pour avoir accès à des aides financières dans le but de réaliser ce projet ou cette mise en conformité.

Nos partenariats avec les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, nous permettent d'avoir un appui technique concernant l'apparition de nouvelles technologies ou réglementations qui pourraient influer sur vos idées.

N'hésitez pas à contacter nos chargés de mission Anaïs BONOTTI et Bastien LEPREUX via leurs coordonnées indiquées en dernière page.

LA MARQUE IMPRIM'VERT

Qu'est-ce que la marque Imprim'Vert ?

Vous êtes une entreprise de l'industrie graphique et vous souhaitez limiter l'impact de votre activité sur l'environnement : cette marque est pour vous !

Cette marque est basée sur un cahier des charges composé de cinq critères afin de diminuer les conséquences néfastes de votre entreprise sur l'environnement.

Les critères sont les suivant :

1 **Élimination conforme des déchets dangereux**

2 **Sécurisation des stockages de liquides dangereux**

3 **Non utilisation de certains produits « CMR »**

4 **Sensibilisation environnementale**

5 **Suivi des consommations énergétiques du site**

Témoignage, Imprim'Eclair à EPERNAY (51)

Imprim'Eclair à Epernay (51), imprimerie spécialisée dans le packaging de luxe essentiellement pour le domaine du champagne.

Mme Virginie FOURNEL nous témoigne son expérience pour l'obtention de la marque :

« Cette marque nous permet de mettre en place une méthode de réflexion sur l'impact de notre activité sur l'environnement. C'est également un critère de choix de la direction concernant la clientèle qui a une connaissance environnementale et ayant le besoin d'être réconfortée.

Cela permet de répondre à de plus gros marchés qui ont des exigences en terme de certifications.

La mise en place de la marque dans l'entreprise a permis d'instaurer une méthode de sécurisation des produits dangereux et du tri des déchets avec l'utilisation de Trackdéchets permettant le suivi de ceux-ci en interne.

Tout au long de la démarche d'obtention de la marque, une sensibilisation des salariés et de la clientèle a été réalisée. »

Comment obtenir la marque ?

Si vous êtes concernés, par l'obtention de cette marque, n'hésitez pas à contacter nos référents Imprim'Vert qui se feront un plaisir de répondre à vos interrogations et vous accompagneront dans la démarche de l'obtention d'Imprim'Vert.

Contactez-les via les coordonnées présentes à la dernière page de cette lettre d'information.

IMPRIM'VERT®

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de lettre.

LES RENDEZ-VOUS 2023

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

Journées Mondiales célébrées :

- Talents for the Planet : 22 mars 2023
- La quinzaine du compostage « Tous au compost ! » : 26 mars au 10 avril
- Jour de la Terre : 22 avril 2023
- Fête de la nature : du 24 au 29 mai 2023
- Journée Mondiale de l'environnement 2023 : 5 juin 2023

Marque Imprim'Vert :

- Novembre 2022—Mars 2023 : Renouvellement Millésime Imprim'Vert 2023.

PARTENAIRES DE L'ACTION

L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

FLASH ZONE

Vous avez des questions ?

Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET

Vos contacts à la CNAMS

Anaïs BONOTTI - Mél. : anais.bonotti@cnams-ca.fr

Bastien LEPREUX - Mél. : bastien.lepreux@cnams-ca.fr

CNAMS - 45 rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - www.cnams-ge.fr

Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.